

**CONVENTION DE SOUTIEN CONJOINT
POUR LES «COMPAGNIES A RAYONNEMENT SUPRAREGIONAL ET
INTERNATIONAL»
PERIODE 2018-20**

entre

La Ville de Genève (ci-après la Ville)

représentée par

Sami Kanaan,

Conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport

Le Canton de Genève (ci-après le Canton)

représenté par

Anne Emery-Torracinta,

Conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture (ci-après Pro Helvetia)

représentée par

Philippe Bischof, Directeur, et

Felizitas Ammann, Responsable Danse

L'association Compagnie Greffe (ci-après la Compagnie)

représentée par

Cindy Van Acker, Directrice artistique

Denise Mützenberg, Présidente de l'association

Préambule

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, la Ville de Genève et le Canton de Genève, considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutien à la création d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces œuvres,

et constatant le succès des projets menés en ce sens depuis la signature des premières conventions de soutien conjoint en 2006,

réitèrent leur attachement au principe des conventions de soutien conjoint au bénéfice de compagnies de théâtre et de danse. L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies et associations qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionnantes à l'égard de la compagnie bénéficiaire. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis en parallèle des soutiens accordés par d'autres institutions publiques et privées.

Les compagnies et les associations partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les associations et compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, Pro Helvetia intervient à titre subsidiaire au soutien apporté par la Ville et le Canton. Elle apporte un soutien renforcé aux représentations des compagnies considérées à l'étranger.

- La loi fédérale sur l'encouragement de la culture, du 11 décembre 2009 (LEC, RS 442.1),
- les art. 60 et ss du Code civil suisse (CCS),
- la loi cantonale sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (RSG D 1 11),
- la loi cantonale sur la culture, du 16 mai 2013 (RSG C 3 05),
- le règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales, du 4 juin 2014 (LC 21 195),
- les statuts de la compagnie,

Vu

- le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu

- que la Compagnie répond aux conditions suivantes:
 - une production régulière de spectacles,
 - une structure d'organisation permanente,
 - l'organisation régulière de tournées en Suisse et à l'étranger,
 - un travail de création artistique de qualité, novateur, reconnu par la profession et le public,

la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle :

- a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie pour promouvoir son développement artistique et favoriser son rayonnement en Suisse et à l'étranger,
- b) les engagements de la Compagnie pendant la durée de validité de la convention.

Article 2 : Engagements des subventionneurs

2.1 Engagement financier de la Ville

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de 100'000.- CHF. Les subventions seront versées sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Les subventions seront versées en deux tranches : 75% du montant annuel en janvier et 25% en juillet.

2.2 Engagement financier du Canton

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 110'000.- CHF. Les subventions ne sont accordées qu'à titre conditionnel. Le montant peut être modifié par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

Les subventions seront versées en deux tranches : 50% du montant annuel en janvier et 50% en juillet.

2.3 Engagement financier de Pro Helvetia

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie à l'étranger par une contribution annuelle de 77'600.- CHF versée à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année. La contribution est une participation aux frais de diffusion et de tournées à l'étranger.

En outre, la Compagnie a la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de Pro Helvetia :

- pour des tournées dans d'autres régions linguistiques en Suisse,
- pour la traduction et le surtitrage de ses productions lors de tournées à l'étranger ou dans les autres régions linguistiques de Suisse,
- pour des projets propres de la Fondation ou de ses bureaux de liaison.

2.4 Bénéficiaire direct

La Compagnie est le bénéficiaire direct de l'ensemble de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

2.5 Subventions en nature

La Ville et le Canton peuvent faire bénéficier la Compagnie de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc. La valeur de tout apport en nature qui serait accordé est indiquée par les collectivités publiques à la Compagnie et doit figurer dans ses comptes.

Article 3 : Réserves

La Ville, le Canton et Pro Helvetia accordent leurs subventions sous réserve que les moyens dont ils disposent chacun pour l'encouragement des compagnies de danse ne subissent pas de réduction pendant la durée du contrat. Toute réduction du budget d'une partie subventionnante peut entraîner une réduction proportionnelle de la contribution que cette partie accorde.

Il n'y a pas de garantie solidaire des parties subventionnantes quant au montant total des subventions attribuées à la Compagnie.

Article 4 : Engagements de la compagnie

4.1 Base

Le projet artistique de la Compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexe 2. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs et une stratégie de tournées à l'étranger.

4.2 Productions

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres originales qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie s'engage également à développer un travail de sensibilisation. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics aux productions de la Compagnie et à faire connaître le monde professionnel de la danse auprès du public le plus large possible.

4.3 Tournées

La Compagnie s'engage à se produire à 14 reprises par année dans au moins 7 lieux différents à l'étranger selon les critères de Pro Helvetia. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention.

Pro Helvetia tiendra compte lors de ses évaluations des facteurs supplémentaires tels que la spécificité de l'œuvre, la renommée des lieux d'accueil, la visibilité, le nombre de spectateurs mais aussi de la stratégie de tournée formulée par la Compagnie.

4.4 Autres sources de financement

La Compagnie s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionnantes.

La Compagnie s'engage à assurer le financement de la part du budget non couverte par la convention avec les cachets, fonds de coproduction ainsi que les contributions d'autres institutions (fondations, sponsors, prix, etc.).

4.5 Rapport d'activité et comptes

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard

- à la fin du mois de mai 2019 (pour l'année 2018)
- à la fin du mois de février 2020 (pour l'année 2019)
- à la fin du mois de mai 2021 (pour l'année 2020)

à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants:

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée,
- tableau de bord,
- formulaire de tournées,
- principales évolutions et modifications,
- comptes annuels présentés en conformité avec la directive transversale du Canton,
- dossier de presse et, si possible, captation des dernières créations.

4.6 Excédent et déficit

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel établi conformément à l'article 4.5 est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia selon la clé figurant au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la compagnie. Elle s'intitule «Part du résultat à restituer à l'échéance de la convention». La part conservée par la compagnie est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé «Part du résultat à conserver» figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant au présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La compagnie conserve 52% de son résultat annuel. Le solde est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia au prorata de leur financement.

A l'échéance de la convention, le bénéficiaire conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

A l'échéance de la convention, la Compagnie assume ses éventuelles pertes reportées.

4.7 Révision

La Ville, le Canton et Pro Helvetia procèdent à leur propre contrôle des états financiers de la Compagnie et se réservent le droit de le déléguer au besoin à un organisme externe. Le résultat admis sera celui déterminé par ce contrôle.

4.8 Echanges d'informations

Au mois de novembre de chaque année, la Compagnie remet son programme pour l'année à venir (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

Le programme contient les éléments suivants:

- objectifs de développement artistique,

- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités),
- budget d'exploitation et budget de tournées ainsi que plan de financement.

Chaque partie s'engage à communiquer aux deux autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité pour la compagnie de fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionnantes qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

La division danse de Pro Helvetia est l'interlocutrice de la Compagnie pour d'éventuelles questions liées à la présente convention.

Les partenaires de la convention s'efforceront de se rencontrer tous ensemble une fois par année pour un échange d'informations.

4.9 Promotion des activités

La Compagnie s'engage à faire figurer de manière visible sur tous les documents promotionnels produits par elle et/ou les organisateurs concernés par ses activités la mention «Subventionné par la Ville de Genève et le Canton de Genève et soutenu par Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture». Les logos et armoiries des parties subventionnantes doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents.

Dans le cadre de leurs actions de communication, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie.

4.10 Annonces de représentations à l'étranger

La Compagnie s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (adresses voir annexe 1).

Article 5 : Evaluation

Début 2020, dernière année de validité de la convention, les villes, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie procéderont ensemble à une évaluation des exercices 2018 à 2019 ainsi que des éléments connus de 2020. Les parties se baseront sur le formulaire d'évaluation (annexe 5) qui devra être rempli jusqu'à la fin du mois de février 2020 au plus tard. Ce formulaire servira également de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention :

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires,
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie (objectifs artistiques, objectifs de production et de tournées et travail de sensibilisation),
- le respect du plan financier triennal,
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'activité de la Compagnie.

Elle tiendra également compte des contextes économique et artistique aux niveaux international, fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

Article 6 : Durée et renouvellement

La convention est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

La séance d'évaluation commune entre les subventionneurs et la Compagnie sera organisée avant la fin du mois de mars 2020.

Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période. En mars 2020, la Ville et le canton lanceront un appel à projets pour la période 2021-2023, auquel les compagnies conventionnées pourront participer. A l'issue de l'examen des candidatures par un jury ad hoc, la Ville et le canton présenteront les dossiers retenus à Pro Helvetia, à qui appartient la décision finale d'octroyer une convention de soutien conjoint.

La décision définitive portant sur la conclusion d'une éventuelle nouvelle convention sera prise avant fin juin 2020 par Pro Helvetia. Le renouvellement éventuel d'une convention se décide à l'unanimité.

Article 7 : Résiliation du contrat

La convention peut être dénoncée sur demande d'une des partenaires à compter du moment où les conditions requises ne sont plus réunies, moyennant avis préalable, conformément aux bases légales relatives à l'octroi des subventions. Dans ce cas, la restitution des subventions peut être exigée pro rata temporis.

La convention peut être dénoncée si la Compagnie déplace son siège social dans une autre commune.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

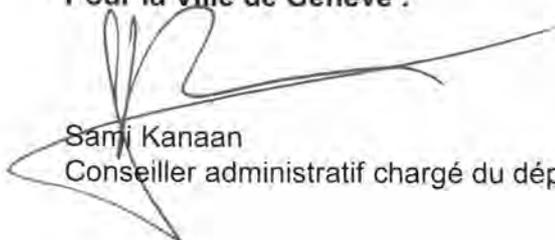
Les parties subventionnantes ont le droit, moyennant avis préalable, d'adapter de la manière nécessaire la convention de soutien conjoint ou de la résilier avant terme. La même chose vaut si la rencontre annuelle des partenaires montre que les bases du contrat ne peuvent être respectées; dans ce cas, les parties cherchent une solution à l'amiable.

Article 8 : Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018 par signature des parties.

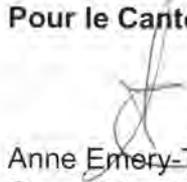
Fait à Zurich, le 19.12.2017 en quatre exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :



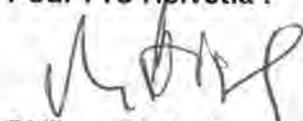
Sami Kanaan
Conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport

Pour le Canton de Genève :



Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Pour Pro Helvetia :



Philippe Bischof
Directeur



Felizitas Ammann
Responsable de la division danse

Pour la Compagnie :

Cindy Van Acker
Directrice artistique



Denise Mützenberg
Présidente de l'association



Annexe 1 :

Adresses, contacts et coordonnées bancaires/postales:

Adresses de liaison pour annonces de représentations à l'étranger :
<http://www.eda.admin.ch/eda/g/home/emb/addch.html>

Adresses pour les logos :

- www.ville-geneve.ch
- www.ge.ch/culture
- www.prohelvetia.ch/downloads

Pour la Ville de Genève :

André Waldis
Conseiller culturel
Département de la culture et du sport
Case postale 5178
1211 Genève 6
andre.waldis@ville-ge.ch
Tél. : 022 418 65 21

Pour le Canton de Genève :

Thylane Pfister
Conseillère culturelle
Office cantonal de la culture et du sport
Chemin de Conches 4 – 1231 Conches
thylane.pfister@etat.ge.ch
Tél. 022 546 66 82

Pour Pro Helvetia :

Pro Helvetia
Felizitas Ammann
Responsable Danse
Hirschengraben 22
8024 Zurich
fammann@prohelvetia.ch
Tél. : 044 267 71 63

Pour la Compagnie :

Cindy Janiaud
Administratrice
Compagnie Greffe
Case postale 264
1211 Genève 8
cindy.janiaud@ciegreffe.org
Tél. 022 310 07 62

Compte :

Les versements sont effectués sur le compte suivant:
CCP 17-527992-6

Annexe 2:

Projet artistique, stratégie de tournées et plan financier 2018-20

Annexe 3:

Statuts de la compagnie

Annexe 4:

Tableau de bord

Annexe 5 :

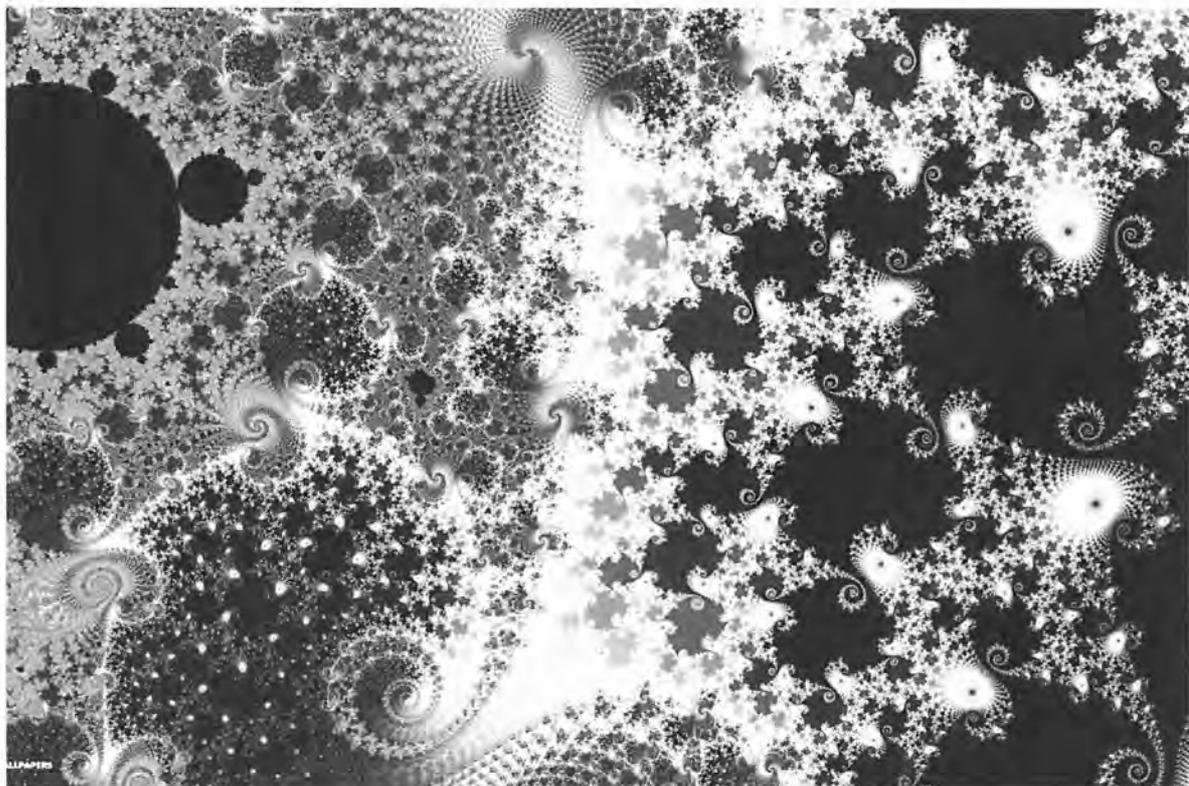
Formulaires de tournée

Annexe 6 :

Formulaire pour l'évaluation conjointe 2018-20

**CIE
GREFFE**

**CINDY
VAN ACKER**



Détail de la fractale de Mandelbrot

CSC 2018-2020

*"La chorégraphie est une façon de penser, de voir, de faire.
Oh! quand donc comprendront-ils cela?"
Susan Buirge, Carnets 1989-1993*

Cie Greffe/ Cindy Van Acker
Case Postale 264
1211 Genève 8
www.ciegreffe.org

• **Contact diffusion**
Tutu Production/Véronique Maréchal
veronique@tutuproduction.ch
T. + 41 22 310 07 62

• **Contact administration**
Cindy Janiaud
cindy.janiaud@ciegreffe.org
T. + 41 22 310 07 62

RETOUR SUR CONVENTIONS

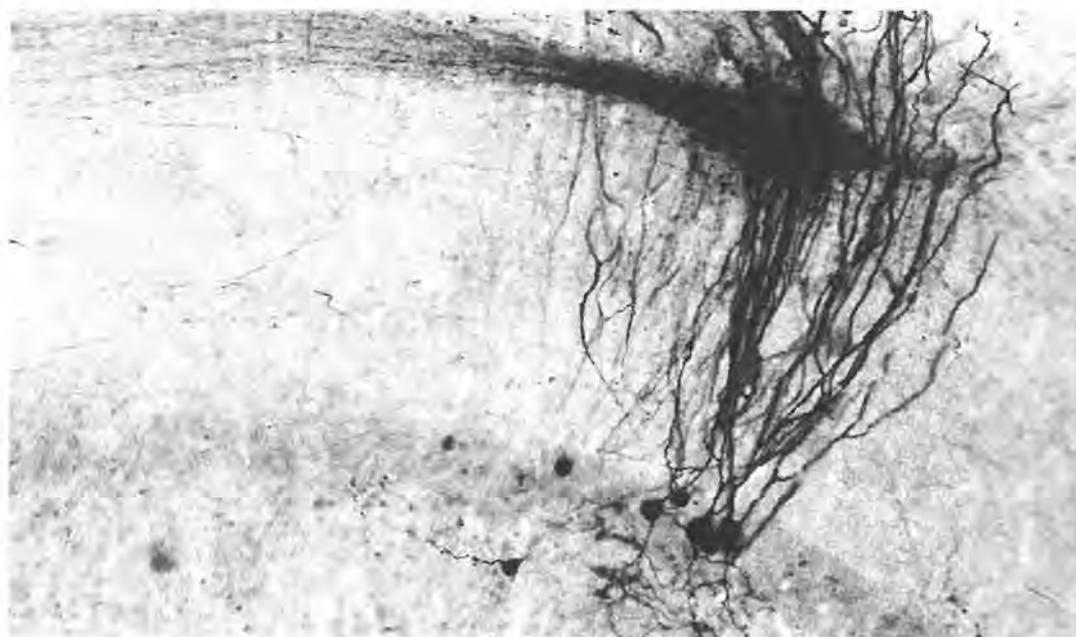
Avant d'aborder les perspectives 2018-2020 de la compagnie Greffe, il convient de passer en revue quelques axes qui ont vitalisé les précédentes conventions tripartites. Où l'on voit que, depuis 2012, l'expérience du mouvement que mène Cindy Van Acker est toujours à la fois une cristallisation et une expansion, une atomisation et une explosion.

Cindy Van Acker, qui dans une autre vie aurait peut-être aimé être mathématicienne, travaille en effet de manière fractale. C'est-à-dire que le principe même qui régit chacune de ses créations est également lisible à plus large échelle sur une séquence de son œuvre, voire sur toute son œuvre. Composer, pour Cindy Van Acker, c'est se concentrer sur une question, un concept, un nœud, une relation, un affect, pour ensuite parvenir à pulvériser les limites perceptuelles de la réponse esthétique produite. Cela vaut pour une pièce, et cela vaut pour tout le corpus de ses pièces. Principe gigogne du point/déflagration qui donne sa remarquable puissance au travail méticuleux de cette artiste. Obtus, par exemple, pose la question de la ligne et y répond par l'expansion d'une impensable troisième dimension. Knusa, créée dans l'exposition de photos de Christian Lutz Insert coins, sur-obéit au son pour tranquillement affoler le potentiel de dis-coordination rythmique du corps. De même, ses dernières pièces, posent la question de la lumière et y répondent par le modelage d'un monde scénique qui vient ébranler tous les repères sensoriels du spectateur (voir à ce sujet la très belle analyse du philosophe Enrico Pitozzi, dans l'ouvrage qu'il consacre à la chorégraphe, Magnetica).

Au chapitre du bilan de cette dernière convention, il faut évoquer plusieurs études et documentations produites sur le travail de la chorégraphe flamande de Genève: le très beau livre-CD trilingue d'Enrico Pitozzi, Magnetica, qui apporte un éclairage proprement révolutionnaire sur le mouvement chez Cindy Van Acker au travers d'une philosophie de la perception articulée par les neuro-sciences ; le chapitre consacré à la chorégraphe dans le livre About Dance & Drawing. Interactions since 1962, dirigé par Sarah Burkhalter et Laurence Schmidlin, historiennes de l'art ; un documentaire de la cinéaste genevoise Orsola Valenti, témoignant du processus de création d'Elementen I-Room.

Il convient aussi de rappeler l'induction pluridisciplinaire de Cindy Van Acker, qui considère elle aussi que chorégrapheur est une façon de se lier au monde, quel que soit le médium utilisé : corps sur une scène, bien sûr, mais tout aussi bien image en mouvement, sculpture dans une expo, graphie sur la page,... Il s'agit de devenirs, de passages, d'hybridations, de croisements, il s'agit de faire muter les matières, qu'elles soient botaniques, minérales, machiniques, virtuelles, réelles, immatérielles, vivantes, inertes...; il s'agit encore et toujours de greffe.

De cette conception ample du chorégraphique procède son envie récente de propager le mouvement par la radio (voir ci-dessous).



Cerveau - Biotinglated dextran amine, Nathaniel Sawtell, 2009

CONVENTION A VENIR / 3 DIRECTIONS

1. DES CRÉATIONS

— *Création Greffe 2018 (titre à trouver)*



Chorégraphie : Cindy Van Acker

Danseurs : Stéphanie Bayle, Rudi van der Merwe, Daniela Zaghini, Raphaëlle Teicher, Matthieu Charigues

Scénographie : Victor Roy

Musique : distribution en cours

Diffusion : Tutu Production / Véronique Maréchal

Production : Cie Greffe

Coproduction : Steps, Festival de Danse du Pour-cent culturel Migros

Expedition Suisse : Theater Kaserne Basel, Dampfzentrale Bern, Theater Chur,

Gessnerallee Zürich, Théâtre de Vidy Lausanne (en cours)

« L'idée de cette prochaine création a germé quand j'assistai au concert de l'ensemble Eklekto, qui créait une oeuvre du compositeur japonais Ryoji Ikeda. Lors de cette soirée, j'ai été touchée par l'endroit où le minimalisme formel et la complexité compositionnelle se rencontrent. Plus précisément, là où la complexité de la partition définit la forme même de la pièce, la fait surgir. Elle exige une telle virtuosité et concentration des interprètes qu'elle conduit à une épure. Cet endroit précis me semble permettre un travail radical, qui ouvre néanmoins sa rigueur vers le public.

L'image a surgi alors d'un duo pour Stéphanie Bayle et Daniela Zaghini. J'imagine une entrée en matière plutôt picturale, où les mouvements s'inscrivent au sein d'un temps contemplatif et ouvert, dans un univers sollipsiste et clos. Ces gestes posent le vocabulaire du commun à venir. En effet, des deux côtés de ce duo central, trois danseurs (un solo, un duo) évoluent dans leurs espaces particuliers, faisant écho au duo central comme une « extension » de sa danse.

On passe progressivement à une composition répétitive constituée des mouvements induits par le duo, et qui se resserrent dans le temps, libérant les danseurs de leur huis-clos.

La danse évolue vers une densité compositionnelle, qui ne fait qu'augmenter l'exigence de précision. La quantité de mouvements et la complexité chorégraphique croissent et renforcent les liens jusqu'à faire « parler » les danseurs à l'unisson.

Ces cinq figures sont à la recherche de ce qui peut faire vibrer l'humain malgré lui, que ce soit le son, le mouvement, la lumière, les valeurs esthétiques. »

Cindy Van Acker

« La chorégraphe genevoise décuple ici le lien intense entre l'interprète et son corps en le reportant d'abord à deux interprètes, duo ou couple, puis entre le couple et un groupe, enfin entre cette petite communauté et les spectateurs. Comment chacun vit-il le rapport à lui-même, à l'autre choisi, au collectif? Alors que ces questions sont d'une brûlante actualité, Cindy Van Acker, accompagnée de ses collaborateurs habituels propose moins une nouvelle solution qu'elle fait de la danse l'occasion d'une réinvention de ce qui lie les humains entre eux, en revenant à l'intensité du rapport à soi, au corps, à l'espace et au temps. Ce qu'elle cherche alors à dire c'est : la pensée, le langage humain, autrement dit le lien à l'autre, sont à venir. »

Eric Vautrin

Cette nouvelle création prolonge la collaboration de ces dernières années avec Victor Roy, éclairagiste-scénographe. Au seuil de la convention 2012-2014, en effet, la chorégraphe annonçait son intention de travailler davantage la matière-lumière comme une manifestation même de l'espace, manifestation qui serait entièrement prise dans une fusion de toutes les matières réunies sur le plateau : Drift, Ion ou encore Zaoum ont magnifiquement produit et développé cette intuition, ce désir d'une lumière plastique, induisant de la synesthésie, du trouble dans les sens. Victor Roy et Cindy Van Acker n'ont cessé d'inventer et de surprendre, déployant pour chaque pièce un dispositif qui fait littéralement corps avec le mouvement des danseurs et avec le son : que l'on pense à la machine-néons dansante de Diffraction, qui interprète, de manière transposée, la même partition chorégraphique que les six danseurs ; que l'on pense à la presse lumineuse de Zaoum, qui tranche, architecture, anéantit, révèle l'espace au noir-blanc.

— **Coordination 30 ans de l'ADC**

« Pour célébrer les 30 ans de l'Association pour la Danse contemporaine, nous voulons créer une pièce monumentale, représentant la diversité chorégraphique genevoise et illustrant sur scène une sorte de paysage artistique de ces trois décennies d'accompagnement des créateurs locaux. Il s'agit donc de valoriser la diversité, mais aussi l'autonomie et la singularité de chacun des participants.

Co-produite par le Grand Théâtre de Genève, la pièce sera présentée à l'Opéra des Nations pour trois représentations à l'automne 2018. Cindy Van Acker sera l'ordonnatrice de cette pièce géante, regroupant entre 20 et 30 chorégraphes, entre 20 et 30 danseurs, tous installés à Genève. Ce ne sera pas un gala, pas un catalogue, pas une œuvre commune non plus : chacun est libre de sa composition et de sa source d'inspiration. L'idée est vraiment de déployer sur le plateau toute la richesse de la danse genevoise. »

Claude Ratzé, directeur artistique de l'ADC

« Les chorégraphes genevois se réunissent souvent pour parler de politique, pour agir et défendre la culture, mais ils se réunissent peu autour de l'artistique. Cet anniversaire de l'ADC m'a semblé une magnifique occasion de nous rassembler sur scène. Tous. Et de voir à l'œuvre nos singularités de création. Je souhaite le plus d'échanges possible, que l'identité de chacun puisse être de la partie dans une œuvre commune. A partir des propositions de chaque artiste, je me chargerai de faire le lien, de construire l'entité globale de la soirée, de chorégraphier une superstructure. »

Cindy Van Acker

Aux côtés de Cindy Van Acker pour inventer la cohérence de ce montage de fragments, plusieurs artistes de la scène genevoise. Jean-Philippe Roy, éclairagiste remarquable qui a accompagné de nombreux chorégraphes depuis des années. Victor Roy, qui signe les scénographies de diverses compagnies actuelles, ainsi que Denis Rollet, Clive Jenkins et Samuel Pajand, trois compositeurs actifs sur la scène contemporaine, qui collaboreront pour créer la musique de cet événement d'envergure.

2019

Pas de création de la Compagnie Greffe en 2019. Année dédiée à la tournée.

2020

A la Nouvelle Comédie de Genève, sous la direction de Natacha Koutchoumov et Denis Maillefer, Cindy Van Acker projette une pièce avec orchestre comme première création de la Cie Greffe sur ce futur nouveau plateau. L'infrastructure des Eaux-Vives prévoit en effet un outil doté d'une salle de 500 places avec fosse d'orchestre. Une aubaine dont il s'agit de profiter pour donner à la musique une place qui induise une réinvention de la danse contemporaine. Trop peu de chorégraphes d'aujourd'hui ont l'occasion de créer des pièces musicales contemporaines avec un orchestre en live.

La chorégraphe a commencé à se plonger dans l'écoute de compositeurs d'aujourd'hui, pour déterminer assez vite une pièce et surtout une collaboration avec un ensemble de musique contemporaine. Il s'agirait d'une co-production avec une formation musicale.

Une version avec musique enregistrée sera mise en place pour faciliter la tournée de cette pièce.

2. DES COMMANDES ET REPRISES

Cette nouvelle convention prévoit moins de créations que lors de la dernière, et Cindy Van Acker va également accepter moins de commandes, ce qui va lui laisser davantage de temps pour la recherche et les tournées. Concernant les invitations d'écoles ou de corps de ballet, elle va tendre à reprendre des pièces existantes. Ce qui lui permettra de se concentrer sur une transmission plus approfondie du mouvement, plutôt que de cumuler création et transmission : elle y voit plus d'intérêt pour les danseurs, et même pour son propre travail qui continue ainsi de grandir au travers de nouvelles effectuations. La création pure restera donc liée d'une part au travail de la Cie et d'autre part aux invitations de Roméo Castellucci sur des opéras.

Il est à noter que les commandes extérieures sont le plus souvent des coproductions avec la Cie Greffe. En effet, la chorégraphe engage ses collaborateurs les plus proches sur les pièces créées ou reprises : assistante, éclairagiste-scénographe, costumière, administratrice, parfois danseurs pour des préparations du travail en amont. Il est très rare qu'elle seule soit engagée en prestations de service pour Greffe.

2018

Pièce pour Six: reprise à Moscou

Invitée par le Skorohod à St-Petersburg (où elle a présenté Helder et Monoloog en 2014) Cindy Van Acker entend y reprendre Pièce pour Six, créée en 2010, qui est un pivot compositionnel entre les six soli qu'elle a composés pour six interprètes, et une pièce de groupe pour ces mêmes danseurs (Diffraction). Il s'agit d'une mise en rythme et en espace consignée sur une partition complexe : une phrase rythmique évolutive de 11 temps à 33 beats par minute. D'une grande exigence structurelle, conduite par de petits métronomes dans l'oreille des danseurs, cette pièce semble une bonne expérience à la fois individuelle et collective pour de jeunes artistes.

Pièce pour Six illustre cet autre développement récent du travail de Cindy Van Acker: les pièces de groupe qui considèrent un ensemble de danseurs comme un seul organisme. Ces compositions qui travaillent autant sur l'itération mécanique que sur le mouvement animal ou la propagation d'ondes immatérielles, tout en cherchant la souplesse et le dévoilement humain dans le décalage, la déclinaison, voire dans l'apparition de gestes émotionnels. Depuis Pièce Pour Six, cette recherche s'est développée, notamment avec Magnitude (22 danseurs), Anechoic (53 danseurs) et certaines parties des Elementen.

Marchepied

Invitée par l'école du Marchepied à Lausanne, Cindy Van Acker va travailler là aussi Pièce pour Six. Dans la même idée d'approcher avec minutie et précision la qualité du mouvement individuel et collectif de cette pièce très exigeante. Compte tenu du parcours des danseurs

du *Marchepied*, la chorégraphe a choisi cette partie finale de *Diffraction* parce qu'elle est entièrement notée. Transmettre aux danseurs l'expérience du décodage, de l'apprentissage et de l'exécution d'une partition rigoureuse, les introduira à un aspect chorégraphique qu'ils n'ont pas encore vécu. La re-création est prévue pour le printemps 2018 en Suisse, suivie d'une tournée à l'étranger.

Romeo Castellucci

Metteur en scène italien de théâtre et d'opéra, formé aux Beaux-Arts de Bologne, il a fondé la compagnie Raffaello Sanzio en 1981. Sous ce label, il crée et voyage dans le monde entier avec des productions qui révolutionnent l'art scénique de notre temps.

Le metteur en scène va créer sept opéras d'ici à 2020, auxquels il convie Cindy Van Acker pour tout ce qui est mouvement. Elle souhaite bien entendu poursuivre cette très riche collaboration opératique, mais à raison d'une création annuelle maximum, afin de maintenir la Cie Greffe dans le plein déploiement de ses créations et de sa diffusion. Elle va donc assurer la création chorégraphique pour trois pièces:

2018 : *La Flûte enchantée* de Mozart à la Monnaie de Bruxelles en septembre

2019 : *Oedipus* de Enescu à Salzburg fin juillet.

2020 : *Tristan und Isolde* de Mozart à Salzburg fin juillet.

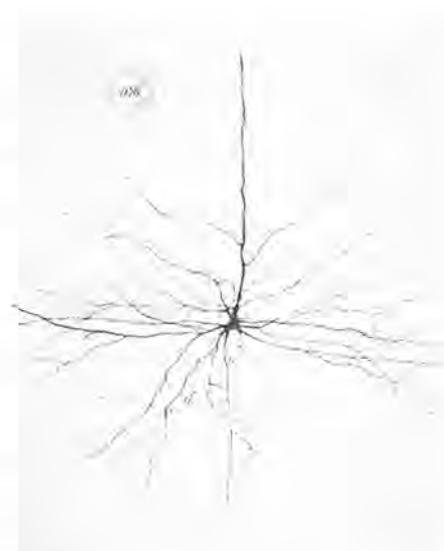


Luigi Nono

Au travers de ces invitations à chorégrapier des opéras, Cindy Van Acker a développé une autre manière de travailler. Au seuil de la convention 2015-2017, la chorégraphe annonçait un nouveau rapport à la musique, en choisissant des partitions existantes. Cela a été le cas pour *Elementen I-Room* (*I am sitting in a room* d'Alvin Lucier), pour *Zaoum* (*Quando stanno morendo-Diario Polacco* °2 de Luigi Nono); pour *Elementen III- Blazing Wreck* (*Kilo* de Mika Vainio); pour la performance solo *Knusa* sur quatre morceaux de Mika Vainio, pièce où la musique se trouve au même niveau d'induction du mouvement que les images photographiques de Christian Lutz: et pour les opéras travaillés avec le metteur en scène Romeo Castellucci : *Parsifal* de Richard Wagner et *Moses und Aron* d'Arnold Schönberg. La chorégraphe qui, jusque là, travaillait ses pièces en silence, s'est donc engagée dans un travail d'écoute et d'analyse de la musique extrêmement patient, précis, allant jusqu'à retranscrire la musique sur papier avec ses lexique et grammaire propres, pour rêver ensuite son mouvement comme de l'intérieur de la musique. C'est une transformation copernicienne, de voir la motivation kinesthésique interne s'ouvrir à des inputs extérieurs, à des pré-données sonores. Il est un peu tôt pour déterminer les effets de ce renversement sur la danse de Cindy Van Acker, mais il est certain qu'il accompagne une inflexion récente: ses narrations sont moins purement anatomiques (ou anti-anatomiques), moins strictement abstraites: elles font lever par moment des figures, travaillent à une certain anthropomorphisme, peuvent toucher au récit.

3. DE L'IMPASSE A LA COMÉDIE VIA UNE RADIO

Cindy Van Acker a toujours été attentive aux conditions d'émulation et de stimulation, tant pratiques que théoriques, des chorégraphes et des danseurs à Genève. C'est pourquoi elle a développé depuis quelques années à son studio de l'Impasse un programme de cours quotidiens, de stages et de conférences d'artistes (ces dernières se donnent depuis peu en lien avec le Poche/Ge). Ces activités vont se poursuivre en 2018-2020. Elles sont actuellement coordonnées par la danseuse Stéphanie Bayle, et font de cet espace une ruche, un lieu d'échange et de travail également en dehors des périodes de répétitions de la compagnie Greffe. C'est également dans cette idée que la chorégraphe a flirté avec l'idée de postuler pour la direction d'un lieu à Genève : cela lui aurait permis d'instaurer une véritable énergie de recherche et d'échange, quelque chose comme un laboratoire scénique. Le concept de laboratoire pouvant très simplement être défini comme suit : qui se préoccupe aussi de ce qui ne relève pas de la production immédiate d'un spectacle. Un tel engagement, diriger un lieu, étant certainement trop lourd en ce moment du développement créatif de la Compagnie Greffe, Cindy Van Acker va plutôt augmenter les activités de l'Impasse. Elle a ainsi imaginé de créer une radio kinésique, en ouvrant une collaboration avec la Comédie de Genève (nouvelle direction Maillefer-Koutchoumov), avec une station de radio (en discussion) et avec la dramaturge Michèle Pralong. Un premier programme pourrait être lancé de janvier à juin 2018, à raison d'une émission publique par mois.



Cerveau



L'Impasse – stage Tamas Moricz

RADIO KINÉSIQUE

2018 – 2019 / La perception active

1 émission radiophonique publique de deux heures mensuelle
soit un module de 5 émissions + 1 émission de retour sur concept

Comme programme pour ce premier semestre de radio, c'est le très captivant ouvrage *Magnetica* qu'Enrico Pitozzi consacre à Cindy Van Acker qui sert d'induction (Quodlibet, Macerata, 2015). Ce critique d'art italien (il enseigne *Formes de la scène multimedia* à l'Université de Bologne) ouvre sur le travail de la chorégraphe une formidable enquête perceptuelle. C'est le mouvement en soi - c'est-à-dire qui concerne autant le corporel, le sonore et le visuel - qu'il examine au travers des processus de composition de Cindy Van Acker. Pitozzi puise largement dans un champ de recherche nouveau, qui voit les sciences humaines se rapprocher des neuro-sciences, pour une philosophie de la perception renouvelée. L'Occident a longtemps été marqué par la dichotomie cartésienne corps/esprit. Aujourd'hui, les approches analytiques tentent de croiser leurs réflexions avec des considérations phénoménologiques, l'intellect recherche le corps, le cognitif appelle le sensible. Au cœur de ces nouvelles alliances, un sujet particulièrement passionnant : les perceptions actives. On peut prendre pour exemple la découverte récente des neurones-miroirs, qui s'activent aussi bien lorsqu'un individu effectue une action que lorsqu'il observe un autre individu effectuer cette même action. Ces neurones moteurs révolutionnent l'approche artistique, tout spécialement la danse, et viennent donner plein sens à l'intuition de Montaigne : « La parole est moitié à celui qui parle, moitié à celui qui écoute. » C'est autour de ces questions du mouvement produit et du mouvement perçu, dans les différents arts, que nous aimerions lancer le premier module de radio kinésique.

Hypothèse de programme

On peut imaginer ce programme 2018 - 2019 articulé sur le dialogue, pour chaque émission, entre deux chercheurs/artistes préoccupés par ces questions de production et de perception du mouvement. On essaiera d'équilibrer les intervenants hommes et femmes, et d'inviter pour chaque émission une personne basée en Suisse romande. Ce tandem fera face à un-e journaliste de la radio partenaire et à Michèle Pralong. S'ajouterait à ces invités, un groupe transdisciplinaire de 5 étudiants qui s'engage à suivre toutes les émissions, et à concevoir la dernière rencontre de la série comme un retour sur, en interaction avec le/la journaliste et Michèle Pralong. Ce serait le groupe-témoin.

Septembre : Hubert Godard et Sarah Burkhalter

Octobre : Guillemette Bolens et David Zerbib

Novembre : Enrico Pittozzi et Romeo Castellucci

Décembre : Jens Hauser et Sophie Schwartz

Janvier : Catherine Malabou et Eric Vautrin + retour par le groupe témoin

Les invités

Hubert Godard

Chimiste de formation, danseur, formateur et théoricien de la danse, il croise toutes les sciences et les approches pour comprendre et décrire le mouvement.

Sarah Burkhalter

Historienne d'art, elle a rédigé un doctorat intitulé: "Vers une kinesthétique: danse moderne, arts visuels et perception (1890-1940)"

Guillemette Bolense

Professeure de littérature médiévale anglaise à l'Université de Genève, ses recherches portent sur l'expression kinétique du geste en littérature et la manière dont le lecteur le décrypte en utilisant ses capacités kinesthésiques propres.

David Zerbib

Chercheur, enseignant la philosophie de l'art à la HEAD Genève, il s'intéresse tout particulièrement à la performance et aux esthétiques de la réception.

Enrico Pittozzi

Chercheur transdisciplinaire enseignant à Bologne, à Montréal et à Valence, il se passionne pour le multimédia. Il a publié un livre sur Cindy Van Acker et un autre sur la Tragedia Endogonidia de Castellucci.

Romeo Castellucci

Metteur en scène italien qui invite régulièrement Cindy Van Acker à composer le mouvement dans ses mises en scène d'opéra.

Jens Hauser

Théoricien de l'art et curateur en art performatif basé entre Paris et Copenhague, il se spécialise dans l'interaction entre l'art et les technologies (bio-art).

Sophie Schwartz

Chercheuse en neurosciences au sein du Pôle de recherche national de Sciences Affectives sur les émotions de Genève, formée également comme artiste, elle travaille actuellement sur le sommeil et le rêve.

Catherine Malabou

Philosophe française basée entre Paris et les Etats-Unis où elle enseigne, elle lie ses recherches aux neuro-sciences et développe notamment l'idée d'une ontologie plastique qui la met régulièrement en lien avec des artistes.

Eric Vautrin

Dramaturge du Théâtre de Vidy, enseignant-chercheur en études théâtrales et chercheur associé au CNRS, il s'intéresse tout particulièrement à la danse contemporaine.

STRATÉGIE DE DIFFUSION

En matière de diffusion, la compagnie Greffe poursuit sa très fertile collaboration avec Tutu Production, structure emmenée par Véronique Maréchal.

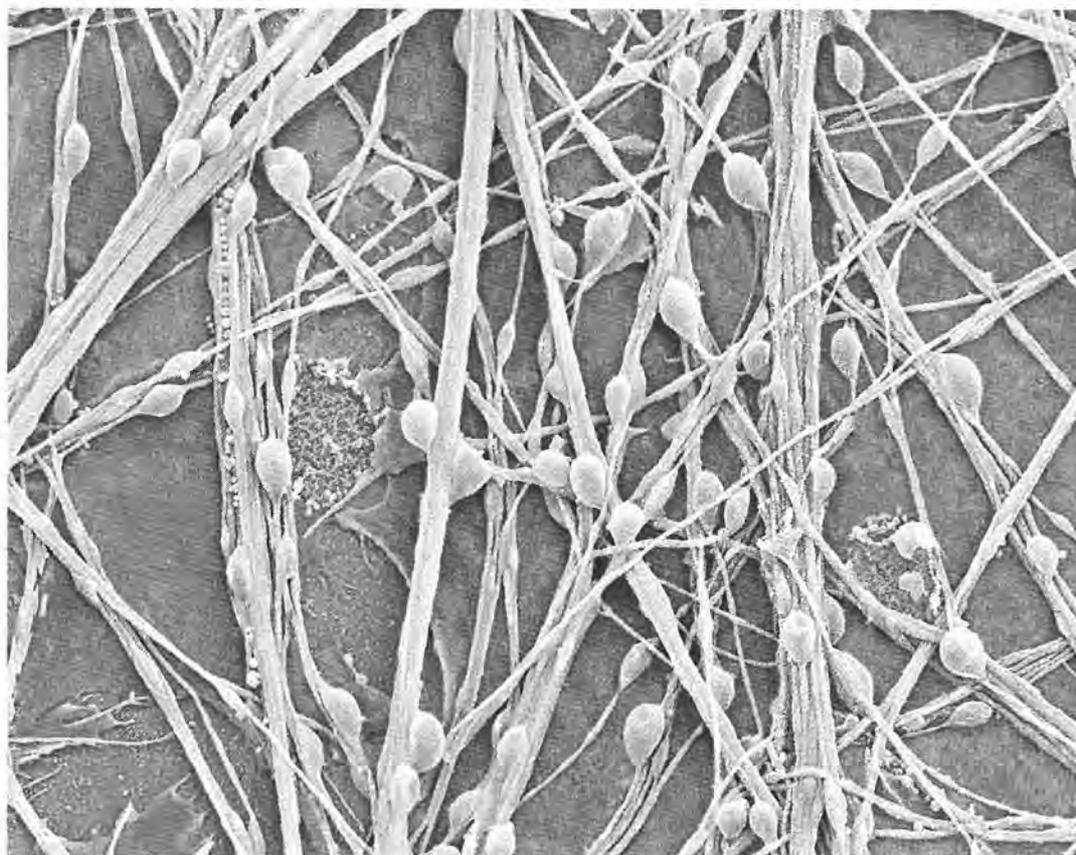
La convention 2015-2017 s'est avérée tout à fait particulière : Cindy Van Acker a réalisé cinq créations en trois ans (sans compter l'opéra Moses und Aron), dont deux pour répondre à des commandes de corps de ballet (Ballet de Lorraine et Ballet du Grand Théâtre). Pour la nouvelle convention, seulement deux créations sont agendées, ce qui laisse une année libre pour davantage de voyages des différentes pièces qui sont au répertoire de tournée de la compagnie : Zaoum, Lanx, Obvie, Obtus, Knusa, Helder, Anechoic, et la création 2018 (portée par le Festival Steps, cette pièce sera donnée dans huit lieux suisses, ce qui devrait lui assurer dès sa création une belle visibilité).

Sensibles au contexte difficile pour la diffusion des pièces de groupe, conscients que, pour ces pièces plus lourdes, les pré-achats semblent plus faciles à obtenir que les achats, la Cie Greffe et Tutu Production continuent à travailler en amont sur les coproductions : il est en effet impossible pour Cindy Van Acker de penser a priori son environnement technique et scénographique d'une manière qui soit plus légère, donc plus facilement achetable, si cette manière est déconnectée des exigences esthétiques. En revanche, la création et le maintien de soli dans le répertoire de tournée reste un point important de la stratégie de diffusion. Avec également un solo comme Knusa qui peut trouver d'autres réseaux, liés aux arts plastiques, biennales, galeries,...

Par ailleurs, de nouvelles zones de diffusion sont explorées, en lien ou pas avec le contenu des pièces : ainsi de la Pologne, de la Russie et de l'Italie pour Zaoum, pièce dédiée à des Polonais par Luigi Nono, compositeur italien, et rapportée par la chorégraphe à l'écriture zaoum du poète russe Chlebnikov.

D'autres pistes sont actuellement à l'étude du côté de Paris, Melbourne ou encore Londres pour remonter le projet Anechoic en collaboration avec des écoles de danse et des lieux de diffusion.

Enfin, Tutu Production recherche pour certains pays ou région le relais d'agents qui pourraient assurer la diffusion des pièces de la Cie Greffe.



Cerveau – Axons et boutons, Thomas Deerinck et Mark Ellisman, 2009

BIOGRAPHIES

— **Cindy Van Acker — chorégraphe**

De formation classique, Cindy Van Acker a dansé au Ballet Royal de Flandres et au Grand Théâtre de Genève avant de s'inscrire dans la scène de la danse contemporaine à Genève. Elle crée ses propres pièces depuis 1994 et fonde la Cie Greffe en 2002 à l'occasion de la création *Corps 00:00*, avec laquelle elle obtient une reconnaissance internationale. En 2003, elle crée deux autres soli, *Fractie* et *Balk 00:49*.

Avec *Pneuma*, elle signe en 2005 sa première pièce de groupe, conçue pour huit danseurs. La même année, elle est invitée par Romeo Castellucci à la Biennale de Venise où elle présente *Corps 00:00*. Cette rencontre l'amène à une collaboration artistique avec le metteur en scène italien qui l'invite à créer la partie chorégraphique de sa création *Inferno* de Dante pour l'édition 2008 du Festival d'Avignon. Elle signe ensuite à ses côtés la partie chorégraphique des opéras *Parsifal* qu'il monte à la Monnaie en janvier 2011, et *Moïse und Aron* qu'il met en scène à l'Opéra Bastille en octobre 2015.

En juin 2006, elle crée au Théâtre du Galpon à Genève *Puits*, en collaboration avec Vincent Barras et Jacques Demierre, dansé par Perrine Valli.

Invitée par Michèle Pralong et Maya Boesch lors de la saison 2006-2007 au Grü/ transthéâtre à Genève, Cindy Van Acker présente un trio de femmes, *Kernel*. Cette pièce est l'occasion d'une collaboration inédite et stimulante avec le finlandais Mika Vainio, du groupe *Pan Sonic*, qui crée et interprète sur scène la partition sonore de la pièce. Cette rencontre se prolonge en 2008 avec la création du solo *Lanx* dans le cadre du Festival Electron et en 2009 avec les soli *Nixe* et *Obtus* à la Bâtie-Festival de Genève. *Obvie*, *Antre* et *Nodal* complètent cette série de six soli qui sont la source d'autant de créations cinématographiques réalisées par Orsola Valenti. La chorégraphe présente quatre de ses soli: *Lanx*, *Obvie*, *Nixe* et *Obtus* au Festival d'Avignon en 2010.

En 2010, elle renouvelle sa collaboration avec le Festival Electron et Mika Vainio pour la création du solo *Monoloog*. En octobre 2011 elle crée *Diffraction*, pièce pour six danseurs et une machine lumineuse.

En 2013, *Diffraction* reçoit un des quatre prix suisses de la danse dans la catégorie « Création actuelle », décerné par l'Office fédéral de la culture. En janvier 2012 elle conçoit avec Victor Roy le projet *Score Conductor*. Il s'agit d'exposer et de matérialiser en objets visuels ses partitions chorégraphiques. A cette occasion et sur l'initiative de Michèle Pralong, le livre *Partituurstructuur* sort aux éditions Héros-Limite.

En 2013 elle crée *Magnitude* pour 22 danseurs du Ballet Junior dirigé par Sean Wood et *Patrice Delay* ainsi que *LINIAAL* pour la Compagnie *Virevolte* sous la direction de Manon Hotté pour *La Bâtie-Festival de Genève*. *Helder* voit le jour en juillet de cette année pour la Belle Scène Saint Denis sur la proposition de Myriam Gourfink dans le cadre de sa résidence au Forum Blanc-Mesnil.

Avec *Drift*, ultime création de 2013, elle signe un duo dansé par Tamara Bacci et elle-même. En juillet 2014, Cindy Van Acker crée *Anechoic* pour 53 danseurs de l'école P.A.R.T.S à l'occasion de *Expedite Dansand* sur la magnifique plage d'Ostende et au *De Schorre*. La pièce est reprise en juin 2015 avec 40 danseurs du Ballet Junior et 13 du CFC -danse à Genève.

ION, oeuvre créée en mars 2015 au Théâtre Vidy-Lausanne, marque son retour au solo, à la possibilité d'expérimentations radicales qu'il offre et à la recherche d'une plasticité extrême. En 2016, elle crée *Elementen I Room*, pour le Ballet de Lorraine sur une musique d'Alvin Lucier, puis *Zaoum*, pièce pour 8 danseurs à partir de l'oeuvre de Luigi Nono, et *Elementen II- Blazing Wreck* pour le Ballet du Grand Théâtre.

Par ailleurs, Cindy Van Acker a été responsable de la formation corporelle des futurs comédiens à la Haute Ecole de Théâtre, la Manufacture, à Lausanne de 2006 à 2010. Son parcours est marqué par ses collaborations avec Myriam Gourfink, Romeo Castellucci, Victor Roy et par ses collaborateurs au sein de la Cie Greffe.

— **Victor Roy — scénographe**

Depuis 2001 il travaille comme technicien de théâtre au sein de la Comédie de Genève et de différentes structures genevoises. Il est par notamment assistant scénographe sur la création *Steak House* de Gilles Jobin. Depuis 2008, il travaille avec la Cie Greffe pour laquelle il prend en charge la direction technique et les réalisations scénographiques. En 2009 il est régisseur général de la création *Sous l'oeil d'Oedipe* de Joël Jouanneau à Avignon. Il travaille

actuellement avec *La Ribot*, *L'ADC* et à *l'atelier de la Comédie*. En 2012, il a cosigné le concept de l'exposition-installation *Score Conductor* avec Cindy Van Acker et réalise la création lumière ainsi que la scénographie pour *I feel 2* et *I feel 3* de Marco Berettini. En janvier 2013 il signe deux pièces de l'exposition *Lumières* dans le cadre du Festival Antigal.

Depuis 2010, il signe la scénographie de toutes les créations de Cindy Van Acker dont le dernier solo, *Ion*, la création pour le Ballet de Lorraine *Elementen I-Room*, sa dernière création *Zaoum* et la création pour le Ballet du Grand Théâtre de Genève *Elementen III-Blazing Wreck*.

— **Stéphanie Bayle — danseuse et assistante**

Après son cursus de trois ans au Ballet Junior de Genève, Stéphanie Bayle a obtenu son premier engagement au sein de la compagnie Alias avec laquelle elle a travaillé jusqu'en 2012 sur plusieurs créations, reprises de rôles et de nombreuses tournées internationales. Sur la scène genevoise, elle a été l'interprète de la compagnie 7273 pour la création de Nil et tout récemment, elle a rejoint le casting de la pièce *Quantum*, chorégraphiée par Gilles Jobin. Stéphanie travaille aussi actuellement avec la chorégraphe bâloise Tabea Martin et est interprète sur sa dernière production, *Field*.

En 2014, Stéphanie rencontre l'artiste plasticienne suisse Sylvie Fleury et prend part à son exposition-performance *Camino Del Sol* à la Galerie Thaddaeus Ropac de Pantin. Depuis août 2012, Stéphanie travaille avec la chorégraphe Cindy Van Acker au sein de sa compagnie, *Greffe*, qu'elle a rejoint lors d'une reprise de rôle dans la pièce *Diffraction*. Cindy Van Acker crée pour elle le solo *Helder* en 2013 pour l'édition du Festival Off en Avignon. Dans la même année, Stéphanie assiste la chorégraphe pour LINIAAL, création pour la jeune compagnie *Virevolte* de Manon Hotte, puis pour la pièce *Anechoic*, créée à Ostende en Belgique, pour les 50 danseurs de l'école P.A.R.T.S.

Dernièrement, Stéphanie a de nouveau accompagné Cindy Van Acker en tant qu'assistante pour la chorégraphie de l'opéra *Moses und Aron*, mis en scène par Romeo Castellucci, créé à l'Opéra Bastille de Paris en octobre 2015.

Toujours au sein de la Cie *Greffe*, Stéphanie coordonne l'organisation de cours quotidiens et de workshops ponctuels avec des artistes invités, dans le cadre du projet pour l'entraînement du danseur professionnel que la compagnie a mis en place dans ses studios à l'Impasse.

— **Luc Gendroz — éclairagiste**

Eclairagiste et régisseur général basé à Genève, Luc Gendroz travaille régulièrement pour de nombreuses compagnies de danse et de théâtre. Depuis 2002, il est régisseur général puis régisseur lumière de la Cie *Greffe*. En 2016, il a réalisé les créations lumière de *Elementen I - Room*, *Elementen II - Zaoum* et *Elementen III - Blazing Wreck*.

— **Cindy Janiaud — administratrice**

Titulaire d'une Maîtrise de Langues Etrangères et d'un Master en sociologie de la culture, Cindy Janiaud a travaillé en parallèle de ses études supérieures pour l'Association Bourguignonne Culturelle à Dijon et pour le Festival de cinéma espagnol de Nantes. Durant sept ans, en Espagne, elle a, entre autres, collaboré avec le Vice-rectorat de Culture de l'Université polytechnique de Valence, puis est devenue successivement administratrice de l'école de théâtre et cinéma OFF, et du théâtre municipal Micalet.

Arrivée en Suisse en 2012, elle travaille pendant trois ans et demi avec Guilherme Botelho et la compagnie Alias.

En 2016, elle devient secrétaire de la Fondation pour la Promotion des Lieux Culturels Emergentes et rejoint la Compagnie *Greffe* en mars 2017.

— **TUTU production**

Créé à Genève en 2007, Tutu Production est une structure de production et de diffusion des arts de la scène qui est actuellement co-dirigée par Véronique Maréchal et Pauline Coppée. Tutu Production s'attache à collaborer avec des artistes qui développent des œuvres artistiques hybrides. Ils ont en commun un besoin central d'explorer en continu les langages et formes scéniques existants, interrogeant à la fois les regards que nous posons sur nous-mêmes et sur le monde qui nous entoure.

Tutu Production travaille actuellement avec Cindy Van Acker, Marco Berrettini, Marie-Caroline Hominal, Ruth Childs, Christian Geoffroy-Schlittler et Gregory Stauffer.

Tutu Production et la Cie *Greffe* ont débuté leur collaboration en avril 2008.

— **Michèle Pralong — collaboratrice artistique**

Metteure en scène et dramaturge basée à Genève, Michèle Pralong a codirigé le GRÛ/ transthéâtre avec Maya Bösch (2006-2012). Ensemble, elles transforment ce théâtre en un vigoureux cluster de pratiques transdisciplinaires. Elles y développent des projets collectifs XXL, y inscrivent un festival de petites formes à haute teneur expérimentale (Trans-) et insistent constamment sur le lien entre théorie et pratique (notamment au travers de la revue GoGrü).

Elle a travaillé comme rédactrice pour le Théâtre de Vidy, comme collaboratrice artistique de projets chorégraphiques et/ ou performatifs, notamment avec Caroline Bergvall, Cindy Van Acker et Foofwa d'Imobilité. En 2016, Michèle Pralong participe au sloop2 du POCHÉ /GVE en mettant en scène Au Bord de Claudine Galea. La même année, elle collabore avec Caroline Bergvall sur RAGA DAWN, chant de l'aube créé à La Bâtie et à l'Estuary Festival de Southend. En 2017, elle participe au sloop3 du Poche/GE en mettant en scène j'appelle mes frères de Jonas Hassen Kehmiri.

Dernières publications: Partituurstructuur : Les Partitions Chorégraphiques de Cindy Van Acker(2012) ; et GRÛ : six ans de transthéâtre avec Maya Bösch (2012).

Compagnie Greffe // Cindy Van Acker

Budget 2018 - 2020

Au 04.12.2017

	2018	2019	2020
CHARGES			
1. FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNUEL			
Salaires			
Direction artistique et chorégraphie 50% / 40%	39 000.00	31 200.00	31 200.00
Assistante de direction 50%/60%	34 800.00	41 760.00	41 760.00
Administration 70%	48 720.00	48 720.00	48 720.00
Rédaction de textes et regard extérieur 10%	7 200.00	7 200.00	7 200.00
Organisation cours, stages et vie salle 10%	6 600.00	6 600.00	6 600.00
Sous-total salaires bruts	136 320.00	135 480.00	135 480.00
Charges sociales patronales	28 763.52	28 586.28	28 586.28
Honoraires diffusion 50%	46 200.00	46 200.00	46 200.00
Total salaires TTC	211 283.52	210 266.28	210 266.28
Frais d'exploitation			
Honoraires graphistes	1 500.00	1 500.00	1 500.00
Assurance matériel et RC	1 100.00	1 100.00	1 100.00
Frais administratifs, fonctionnement du bureau	8 000.00	8 000.00	8 000.00
Promotion, communication	3 900.00	3 900.00	3 900.00
Honoraires vérification des comptes	2 000.00	2 000.00	2 000.00
Frais de déplacements et de logement Cie	1 500.00	1 500.00	1 500.00
Location bureaux	2 420.00	2 420.00	2 420.00
Location stockage décor	9 600.00	9 600.00	9 600.00
Location salle de répétition	13 200.00	13 200.00	13 200.00
Total frais d'exploitation	43 220.00	43 220.00	43 220.00
TOTAL FRAIS FONCTIONNEMENT ANNUEL	254 503.52	253 486.28	253 486.28
CHARGES DE CREATION			
	création Steps	pas de création	création Comédie
Salaires			
Danseurs /musiciens	105 000.00	0.00	105 000.00
Assistant chorégraphique	5 000.00	0.00	5 000.00
Création lumière	6 000.00	0.00	6 000.00
Création sonore ou Ingénieur son	10 500.00	0.00	6 000.00
Création scénique	26 000.00	0.00	20 000.00
Captation	3 500.00	0.00	3 500.00
Création costumes	7 000.00	0.00	7 000.00
Recherches	1 500.00	0.00	1 500.00
Total salaires bruts	164 500.00	0.00	154 000.00
Charges sociales patronales 21%	35 367.50	0.00	34 650.00
Total salaires	199 867.50	0.00	188 650.00
Honoraires			
Création sonore ou droits	7 500.00	0.00	5 000.00
Total Honoraires	7 500.00	0.00	5 000.00
Frais de production			
Costumes	3 000.00	0.00	3 000.00
Scénographie et frais techniques	25 000.00	0.00	21 500.00
Frais de voyage	2 500.00	0.00	2 500.00
Frais de logement	15 000.00	0.00	7 500.00
Participation frais de repas	4 500.00	0.00	2 500.00
Photos et vidéos	750.00	0.00	750.00
Sous-Total frais de production	50 750.00	0.00	37 750.00
Divers et imprévu 3%	1 695.38	0.00	1 030.10
Total frais de production	52 445.38	0.00	38 780.10
Autres créations			
Marche pied/Skorohod			
Frais de production divers	6 000.00	7 000.00	2 000.00
Total Honoraires	6 000.00	7 000.00	2 000.00
TOTAL FRAIS DE CREATIONS	265 812.88	7 000.00	234 430.10
3. FRAIS DE TOURNEES			
Salaires	60 000.00	75 000.00	60 000.00
Charges sociales patronales	12 600.00	15 750.00	12 600.00
Total salaires	72 600.00	90 750.00	72 600.00
Honoraires	3 300.00	8 250.00	6 600.00
Frais de voyage, per diems, logement, transport décor	20 000.00	40 000.00	29 720.00
Frais de production	8 000.00	10 000.00	7 500.00
TOTAL FRAIS DE TOURNEES	103 900.00	149 000.00	116 420.00
4. COURS ET STAGES, PROJET RADIO			
Salaires ou honoraires enseignant invité	28 000.00	41 300.00	41 300.00
Frais de déplacement et d'hébergement	6 500.00	12 200.00	12 200.00
TOTAL COURS ET STAGES	34 500.00	53 500.00	53 500.00
TOTAL CHARGES	658 716.40	462 986.28	657 836.38
PLAN DE FINANCEMENT			
Convention de soutien conjoint			
Ville de Genève - Etat de Genève - Pro Helvetia	287 600.00	287 600.00	287 600.00
Total Convention de soutien conjoint	287 600.00	287 600.00	287 600.00
Créations			
Loterie Romande	60 000.00	0.00	60 000.00

Compagnie Greffe // Cindy Van Acker
Budget 2018 – 2020

Au 04.12.2017

	2018	2019	2020
Steps	50 000.00	0.00	0.00
Fondations privées	60 000.00	0.00	60 000.00
Coproductions et recettes	30 000.00	0.00	50 000.00
Total Créations	200 000.00	0.00	170 000.00
Tournées			
Recettes de cession	135 000.00	120 000.00	110 000.00
Corodis	10 000.00	15 000.00	10 000.00
Pour Cent Culturel Migros	8 000.00	8 000.00	10 000.00
Autres fondations	10 000.00	10 000.00	10 000.00
Total Tournées	163 000.00	153 000.00	140 000.00
Prestations de services			
Prestations de services	18 000.00	15 000.00	10 000.00
Total Prestations de services	18 000.00	15 000.00	10 000.00
Autres entrées			
Inscriptions cours et stages	4 500.00	4 500.00	4 500.00
Coréalisation du projet radio	7 000.00	12 000.00	12 000.00
Vente coffrets	1 500.00	1 000.00	750.00
Total Autres entrées	13 000.00	17 500.00	17 250.00
TOTAL PRODUITS	681 600.00	473 100.00	624 850.00
RESULTAT	22 883.60	10 113.72	-32 986.38

CIE
GREFFE

CINDY
VAN ACKER

STATUTS DE L'ASSOCIATION COMPAGNIE GREFFE

1. GÉNÉRALITÉS

Art. 1. Déclaration

Sous la dénomination Compagnie Greffe est créée une association de droit civil à but non lucratif régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Art. 2. Siège

Le siège de l'association est dans le canton de Genève.

Art. 3. Durée

La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. Buts

La Compagnie Greffe est une association d'artistes à but idéal.

Elle s'engage à aider et à promouvoir les membres de l'association dans leurs activités. Son but est de contribuer à l'essor et à la diffusion du travail artistique de la Compagnie Greffe.

L'association prend en charge le travail administratif et la gestion des comptes de la Compagnie Greffe ainsi que l'entretien et l'organisation de la bibliothèque et des archives.

Art. 5. Ressources / Diffusion

Les ressources de l'association sont constituées par les dons, les legs ou les subventions émanant de personnes privées ou d'organismes privés ou publics, ou encore par la conclusion de contrats artistiques.

La totalité des ressources de l'association est affectée de manière exclusive et irrévocable aux buts énoncés à l'article 4 ci-dessus. Tout retour de don au(x) donateur(s) est notamment exclu.

Art. 6. Organes de l'association

Les organes de l'association sont:

- le comité directeur (ci-après, «le comité»)
- l'assemblée générale (ci-après, «l'AG»)
- le bureau

2. MEMBRES

Art. 7. Adhésion

Pour devenir membre, chaque futur adhérent doit avoir eu préalablement connaissance des statuts de l'association.

Il présente ensuite à l'assemblée générale ses motifs et s'engage par sa signature à respecter les statuts.

Article 10

Est membre toute personne agréée par l'assemblée générale ou l'assemblée générale extraordinaire.

Article 11

Etre membre donne droit à participer à part entière aux travaux de l'association, à l'accès à son local ainsi qu'à l'utilisation du matériel à disposition.

Chaque membre de l'association possède une voix lors d'un vote en assemblée générale.

3. LE COMITÉ DIRECTEUR

Article 12

Le comité directeur, composé de trois membres, est élu par l'assemblée générale ou par l'assemblée générale extraordinaire pour une durée de trois ans. Les mandats sont renouvelables.

L'assemblée générale nomme le/la président-e du comité directeur. Pour le surplus, il se constitue lui-même en désignant en son sein un/e vice-président/e et un/e trésorier/ère.

Article 13

Le comité directeur exerce toutes les prérogatives qui ne sont pas réservées par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Les membres du comité directeur exercent leur fonction à titre bénévole.

4. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 14

L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'association. Elle se réunit une fois par année sur convocation écrite.

Article 15

Chaque assemblée est dirigée par le/la président/e du comité directeur, ou, en cas d'empêchement, par un membre de l'assemblée.

Un procès-verbal des décisions doit être écrit afin d'approbation lors de l'assemblée suivante.

Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle du/de la président-e départage.

L'assemblée générale:

- accepte le procès-verbal de la précédente assemblée
- élit un/une président/e, un/une vice-président/e et un/une trésorier/ère
- présente ses comptes annuels
- élit le ou les vérificateurs de compte
- présente un rapport des activités de l'année écoulée.

Art. 47 - Assemblée générale extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée, en tout temps, lorsqu'un cinquième des membres de l'association en fait la demande.

5. LE BUREAU

Art. 48 - Composition

Le bureau est formé des employés permanents de l'association chargés de la production, de la création, de la diffusion et de l'administration des spectacles de la Compagnie Greffe.

Art. 49 - Signature des engagements

L'association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective à deux du/de la président-e avec un membre du bureau.

Le/la président-e peut désigner quelqu'un du comité directeur ou du bureau pour le/la représenter.

Pour le reste, le comité directeur règle le droit à la signature.

6. RÉVISION, EXCLUSION ET DISSOLUTION

Art. 50 - Modification des statuts

Toute proposition de modification des statuts doit figurer à l'ordre du jour d'une assemblée générale ou d'une assemblée générale extraordinaire.

Art. 51 - Démission

Chaque démission ou exclusion d'un membre peut se faire en convoquant une assemblée extraordinaire et avec un délai de trois mois après l'assemblée.

Art. 52 - Exclusion

L'exclusion d'un membre ne peut avoir lieu que lors d'une assemblée générale extraordinaire, lorsque celui-ci porte atteinte aux intérêts de l'association ou viole les dispositions statutaires.

Le motif de l'exclusion ne peut donner lieu à une quelconque action en justice (art.72 du CC.)

La décision de l'exclusion doit être votée en assemblée générale extraordinaire.

Les membres sortants ou exclus perdent tout droit à l'utilisation du local et du matériel mis à disposition.

Art. 53 - Dissolution

L'assemblée générale peut décider en tout temps de la dissolution de l'association à la majorité de ses membres. En cas de dissolution de l'Association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant des buts d'intérêt public analogues à ceux de l'Association et bénéficiant de l'exonération d'impôt. En aucun cas les biens ne pourront retourner aux fondateurs ou aux membres, ni être utilisés à leur profit, en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Les membres de l'association

Les membres de l'association ne sont pas responsable personnellement des engagements de l'association.

Fait à Genève, le 24 septembre 2012

La Présidente

Michèle Pralong



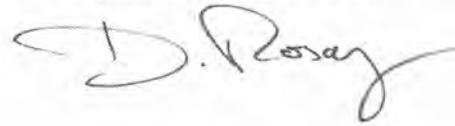
La Vice-présidente

Alexia Turlin



La Trésorière

Delphine Rosay Gómez Mata



valeurs 2017	2018	2019	2020
-----------------	------	------	------

Indicateurs généraux

Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)				
	Nombre de personnes				
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année				
	Nombre de personnes				

Indicateurs d'activité

Nombre de représentations	Nombre total de représentations durant l'année				
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année				
Nombre de reprises	Nombre de spectacles en reprise durant l'année				
Nombre de représentations à l'étranger	Nombre de représentations à l'étranger				
Lieux	Nombre de lieux des tournées à l'étranger				
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève				
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée)				
Activités pédagogiques	type d'activité à mentionner dans le rapport d'activité				

FORMULAIRE D'EVALUATION

de la convention de soutien conjoint pour les
« compagnies à rayonnement suprarégional et international »
2018-2020

entre

Pro Helvetia – Fondation suisse pour la culture

-

Subventionneur x

-

Subventionneur x

et l'Association X
(ci-après X)

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
2. EVALUATION	3
2.1. Relations entre les parties signataires	3
2.2. Réalisation des objectifs de la compagnie	4
2.2.1 Réalisation des objectifs artistiques	4
2.2.2 Suivi du plan financier	4
2.2.3 Organisation et structure de la compagnie	4
2.2.4 Développement général de la compagnie durant la période de la convention	4
2.3. Réalisation des engagements des collectivités publiques	5
2.3.1 Engagements financiers	5
3. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	5

ANNEXE 1 : FORMULAIRES DE TOURNEES

ANNEXE 2 : BUDGETS ET COMPTES

ANNEXE 3 : TABLEAU DE BORD (UNIQUEMENT GENEVE)

1. Introduction

Le x 2015, Pro Helvetia, subventionneur x, x et la compagnie x ont signé une convention de soutien conjoint pour une compagnie à rayonnement suprarégional et international. Cette convention, qui concerne les années 2015 à 2017, est la première/seconde convention de soutien conjoint signée par ces partenaires.

Conformément à l'article 5 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires début 2017.

Afin de mieux préparer la séance d'évaluation, la compagnie complètera le formulaire ci-dessous et le transmettra aux subventionneurs au plus tard une semaine avant la date de la réunion. Les commentaires doivent être concis et précis, chaque sujet pourra être développé pendant la séance et/ou dans les rapports d'activité annuels.

Un rapport d'évaluation réunissant les commentaires de la compagnie et ceux des subventionneurs sera rédigé après la séance et transmis à toutes les parties concernées.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre posé par les collectivités publiques et le projet artistique de la compagnie x, les charges financières, les engagements des parties ainsi que les réalisations de la compagnie.

2.1. Relations entre les parties signataires

A commenter par les collectivités publiques et par la compagnie

- échanges d'informations réguliers et transparents :

- remise des plannings et budgets annuels, des rapports d'activités, des comptes et tableaux de bord :

2.2. Réalisation des objectifs de la compagnie

2.2.1 Réalisation des objectifs artistiques

A commenter par les collectivités publiques et par la compagnie

- réalisation du projet artistique :

créations

tournées

projets de médiation

autres

- atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord (uniquement Genève):
- échos médiatique, partenaires, impact (local, national, international), public cible

2.2.2 Suivi du plan financier

A commenter par les collectivités publiques et par la compagnie

- écarts significatifs entre le plan financier de la convention et les comptes :
- proportion du montant global de la convention alloué aux créations, au fonctionnement, respectivement aux tournées :
- proportion entre subventions et autres entrées :

Coproductions

Cachets

Divers (fondations, sponsoring, etc)

2.2.3 Organisation et structure de la compagnie x

A rédiger par la compagnie

Administration – diffusion (organisation interne, personnel fixe, répartition des tâches, stabilité) :

2.2.4 Développement général de la compagnie durant la période de la convention

A rédiger par la compagnie

2.3. Réalisation des engagements des collectivités publiques

2.3.1 Engagements financiers

A commenter par la compagnie

- rythme de versement des subventions :
- autres soutiens ponctuels accordés hors convention par les collectivités publiques partenaires :
- autres :

3. Conclusions et perspectives

A rédiger par tous les partenaires de la convention